

Image not found or type unknown



# Titre de séjour profession libérale - salarié CDD

Par **juno**, le **12/06/2020** à **02:46**

Bonjour,

Je ne suis pas sure d'avoir posé ma question sous la bonne section.

J'aimerais savoir avec le titre de séjour profession libérale pluriannuelle, est ce que je peux exercer une fonction salariale de court durée (signer un contrat CDD de 5 mois avec une entreprise) ?

En vous remerciant.

Bonne journée.

Jono Chen